



**cme**c

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

Council of  
Ministers  
of Education,  
Canada

**Sommet international sur la profession enseignante 2016**  
**Apprentissage et épanouissement personnel enseignant : créer les conditions**  
**favorables à un enseignement de qualité afin d'obtenir d'excellents résultats**  
**d'apprentissage**  
Berlin, Allemagne  
les 3 et 4 mars 2016

**Rapport de la délégation du Canada**



## Table des matières

1.	Introduction .....	3
2.	Délégation du Canada .....	4
3.	Questions de fond abordées .....	4
3.1.	Réflexions sur le SIPE 2015 .....	4
3.2.	Rapport de fond de l'OCDE : 2016 : <i>Teaching Excellence through Professional Learning and Policy Reform</i> – formulation des questions.....	5
3.3.	Séances plénières .....	6
3.4.	Réunions des délégations .....	8
3.5.	Séance de clôture .....	9
4.	Autres activités.....	10
4.1.	Cérémonie de signature de la déclaration de l'alliance entre la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].....	10
4.2.	Visites d'écoles .....	11
4.3.	Réunions bilatérales .....	11
5.	Suivi pour le CMEC .....	12

## 1. Introduction

Le sixième Sommet international sur la profession enseignante (SIPE 2016) a eu lieu à Berlin, en Allemagne, les 3 et 4 mars 2016, sur le thème « *Teachers' Professional Learning and Growth: Creating the Conditions to Achieve Quality Teaching for Excellent Learning Outcomes* » (apprentissage et épanouissement professionnels du personnel enseignant : créer les conditions favorables à un enseignement de qualité afin d'obtenir d'excellents résultats d'apprentissage).

Les hôtes étaient la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK), en collaboration avec huit fondations allemandes privées sans but lucratif, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Internationale de l'éducation (IE). Le modérateur était M. Anthony Mackay, président-directeur général du *Centre for Strategic Education* – CES (centre pour l'éducation stratégique), de Melbourne, en Australie.

Les personnes suivantes ont prononcé des allocutions de bienvenue :

- M<sup>me</sup> Claudia Bogedan, sénatrice pour le land de Brême, portefeuille de l'enfance et de l'éducation, et présidente de la KMK;
- M<sup>me</sup> Mari Kiviniemi, secrétaire générale adjointe, OCDE;
- M. Fred van Leeuwen, secrétaire général, Internationale de l'éducation;
- M. Doug W. Currie, président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] (hôte du SIPE 2015).

M. Currie a été invité à résumer le SIPE 2015, qui a eu lieu à Banff, en Alberta (Canada), les 29 et 30 mars 2015.

M. Mackay a parlé des progrès accomplis par les différents pays depuis le sommet de 2015 et précisé l'objectif et le déroulement du SIPE 2016.

M. Andreas Schleicher, directeur, Direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE, a présenté le rapport contextuel intitulé *Teaching Excellence through Professional Learning and Policy Reform: Lessons from around the World* (l'excellence en enseignement grâce au perfectionnement professionnel et à une réforme des politiques : leçons du monde entier), préparé par l'OCDE pour le sommet de 2016.

M. John Bangs, conseiller principal du secrétaire général à l'IE, a résumé la vision de la profession enseignante.

Plus de 400 personnes ont participé au sommet, qui rassemblait 36 ministres, sous-ministres, chefs de syndicats, enseignantes et enseignants de 23 pays.

Le SIPE est l'aboutissement d'une idée de MM. Barack Obama et Arne Duncan, respectivement président et ancien secrétaire à l'Éducation des États-Unis, qui souhaitaient la création d'un forum où les ministres de l'Éducation et les chefs des syndicats et des associations représentant

les enseignantes et enseignants pourraient discuter ouvertement des moyens d'améliorer la qualité de l'éducation et la profession enseignante. Les deux premiers SIPE, organisés par le ministère de l'Éducation des États-Unis, ont eu lieu à New York en 2011 et 2012. Les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande ont accueilli respectivement le troisième en 2013 et le quatrième en 2014. Le cinquième a eu lieu au Canada en 2015.

## 2. Délégation du Canada

M. Doug W. Currie, ministre de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Île-du-Prince-Édouard et président du CMEC, a été nommé pour représenter le Canada à titre de chef de la délégation, formée également des personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Susan Willis, sous-ministre de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture, Île-du-Prince-Édouard;
- M. George Zegarac, sous-ministre de l'Éducation, Ontario;
- M<sup>me</sup> Heather Smith, présidente, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE);
- M<sup>me</sup> Josée Scalabrini, présidente, Fédération des syndicats de l'enseignement – Centrale des syndicats du Québec (FSE-CSQ);
- M<sup>me</sup> Cassandra Hallett DaSilva, secrétaire générale, FCE;
- M<sup>me</sup> Line Camerlain, vice-présidente, CSQ;
- M. H. Mark Ramsankar, vice-président, FCE, et président, *Alberta Teachers' Association* (association des enseignantes et enseignants de l'Alberta);
- M. Norman Gould, vice-président, FCE, et président, *Manitoba Teachers' Society* (association des enseignantes et enseignants du Manitoba);
- M<sup>me</sup> Chantal C. Beaulieu, directrice générale, CMEC;
- M<sup>me</sup> Antonella Manca-Mangoff, coordonnatrice, International, CMEC.

## 3. Questions de fond abordées

Le sommet a mis en lumière l'écart considérable entre les pays en ce qui concerne : a) la qualité et la nature des relations de travail dans le secteur de l'éducation, ainsi que les progrès accomplis depuis le dernier sommet; b) la façon dont les pays cherchent l'équilibre entre, d'une part, la responsabilisation et une vision consensuelle qui permettraient de rendre les systèmes d'éducation plus résistants aux changements politiques, et, d'autre part, l'ouverture et l'aptitude à répondre aux nouvelles exigences de la société (collaboration, consultations, compréhension des différences culturelles, etc.); et c) l'architecture de prestation qui permet aux pays d'établir un leadership réparti, de susciter la cohérence des orientations et des priorités.

### 3.1. Réflexions sur le SIPE 2015

Chaque année, les pays participants sont priés de soumettre un résumé des activités entreprises pendant l'année antérieure pour assurer un suivi aux engagements pris au

sommet précédent. Au début du sommet, M. Mackay s'est servi de ces comptes rendus pour synthétiser les progrès des économies participantes au regard des principaux thèmes :

- partage accru des responsabilités entre les syndicats, le personnel enseignant et les gouvernements à l'égard de la formulation des pratiques;
- renforcement de l'engagement à adopter des pratiques propices à la collaboration dans les écoles et entre les écoles et dans les collectivités;
- recours accru au partenariat comme mode de travail;
- investissement dans l'apprentissage auprès des praticiennes et praticiens de l'enseignement, dans le transfert des connaissances, dans le soutien aux apprenantes et apprenants, dans l'innovation, etc.;
- plus de leadership professionnel, plus de leaders parmi le personnel enseignant dans les écoles, entre les écoles et dans tout le système;
- soutien accru à l'apprentissage professionnel continu en fonction de normes professionnelles élaborées de concert, y compris en ce qui concerne les cheminements de carrière;
- accroissement de l'investissement dans l'accueil et l'éducation des jeunes enfants (AEJE);
- investissements particuliers dans la technologie numérique et les plateformes d'apprentissage;
- au vu du sort des réfugiés, engagement plus concret à l'égard du mieux-être et de l'inclusion comme enjeux prioritaires d'urgence de l'éducation.

### **3.2. Rapport de fond de l'OCDE : 2016 : *Teaching Excellence through Professional Learning and Policy Reform* – formulation des questions**

M. Schleicher a dégagé dans son rapport 2016 : *Teaching Excellence through Professional Learning and Policy Reform* (l'excellence en enseignement grâce à l'apprentissage professionnel et à la réforme des politiques) les attentes plus nombreuses auxquelles doivent répondre les enseignantes et enseignants au <sup>xxi</sup> siècle, ainsi que leurs répercussions en terme de compétences et qualités qu'il leur faut acquérir; ce que signifient pour le personnel enseignant le perfectionnement et l'apprentissage professionnels continus et efficaces et les incidences sur les politiques. Le rapport met également en avant divers moyens de mobiliser la profession enseignante à l'égard de l'apprentissage et du perfectionnement du personnel enseignant et de la réforme de l'éducation en général. M. Schleicher a rappelé en outre que la qualité de l'enseignement dépend de la mise en place de bonnes pratiques et du recrutement d'un personnel enseignant de qualité. Il a souligné par ailleurs que le degré d'autonomie accordé au personnel enseignant est étroitement lié au degré de satisfaction des enseignantes et enseignants au travail. L'autonomie est, en effet, un puissant déterminant du professionnalisme et de la motivation.

M. Schleicher a insisté sur le fait que le succès d'une réforme repose sur les grands principes suivants :

- faire participer les enseignantes et enseignants à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réforme;
- réaliser et évaluer des projets pilotes avant de généraliser la réforme;
- appuyer la réforme avec un financement durable;
- planifier soigneusement le calendrier de la mise en œuvre;
- former des partenariats avec les syndicats au moment d'élaborer et de mettre en œuvre la réforme.

### 3.3. Séances plénières

Le sommet de cette année était divisé en trois sessions, consacrées respectivement aux thèmes ci-dessous :

- Session 1 : Selon les enseignements des sommets précédents, de quelles compétences — habiletés, connaissances et dispositions — les enseignantes et enseignants ont-ils besoin pour réussir?
- Session 2 : Quelles politiques encouragent le personnel enseignant à acquérir des compétences afin d'être bien préparé à exercer?
- Session 3 : Quels défis et quelles possibilités présente la mise en œuvre de politiques favorisant l'apprentissage et l'épanouissement professionnels du personnel enseignant?

Fondées sur le rapport de M. Schleicher, les trois sessions ont essentiellement porté sur l'importance de préparer les enseignantes et enseignants à relever les défis d'un milieu dorénavant diversifié et sur la nécessité de leur donner plus d'autonomie.

La collaboration — les efforts et ressources conjoints déployés et mis en commun par les syndicats, les gouvernements et la profession enseignante — est essentielle pour stimuler l'intérêt des enseignantes et enseignants. Ce sont là, en effet, les puissants moyens que les parties intéressées doivent mettre en œuvre pour stimuler l'apprentissage dans tout le système. Parmi les responsables des politiques, beaucoup ont décrit les enseignantes et enseignants comme les piliers du changement et du progrès, évoquant l'augmentation de leurs pouvoirs et un changement de paradigme au sein de la profession enseignante. Les participantes et participants ont discuté de notions d'une vision commune et d'un leadership réparti, les choix collectifs et la création des tribunes nécessaires pour que les enseignantes et enseignants puissent se faire entendre davantage et orienter les changements.

M. Currie a affirmé ensuite qu'il est essentiel d'inviter les syndicats aux discussions sur l'éducation partout au pays. Il a souligné par ailleurs que parmi les provinces et les territoires, beaucoup, dont l'Île-du-Prince-Édouard, réforment actuellement en profondeur le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants et que des consultations avaient lieu avec l'ensemble des parties intéressées en vue d'apporter des changements de fond au système.

M<sup>me</sup> Heather Smith a fait remarquer que les partenaires devaient se faire confiance. Par ailleurs, tout en tenant compte de la formation fournie par les gouvernements, elle a

souligné que les syndicats comblent souvent les lacunes en ce qui a trait à d'autres types de connaissances.

M<sup>me</sup> Josée Scalabrini a souligné à son tour l'importance d'accorder plus de latitude au personnel enseignant, qui pourra ainsi exercer sa créativité, innover, prendre des risques et se faire agent de changement, tout en insistant sur le fait que les enseignantes et enseignants doivent être prêts à tirer parti de cette autonomie pour concrétiser le changement.

M<sup>me</sup> Scalabrini a rapporté que, selon un sondage mené au Québec, 85 p. 100 des enseignantes et enseignants estiment que le manque de temps, une lourde charge de travail et l'absence d'une formation adéquate sont les principaux obstacles au perfectionnement professionnel, tandis que 81 p. 100 admettent avoir reçu des formations qui ne répondaient pas à leurs besoins. Les répondantes et répondants jugent en outre que les enseignantes et enseignants doivent pouvoir déterminer eux-mêmes leurs besoins et les pratiques les plus susceptibles d'y répondre. M<sup>me</sup> Scalabrini a fait observer enfin qu'il serait bon de considérer les enseignantes et enseignants comme des professionnels et de ne plus leur imposer des décisions venues d'en haut.

Selon Singapour, le personnel enseignant a besoin d'un milieu compétitif, qui stimule l'autonomie et la prestation des programmes d'études, ainsi que de formations en leadership. Certes, les connaissances et les compétences s'acquièrent, mais il faut du temps pour assimiler pleinement les notions de valeur et de citoyenneté ainsi que les caractéristiques propres au leadership. Le délégué a ajouté que les enseignantes et enseignants doivent bien comprendre leurs propres apprentissages et se livrer, à ce sujet, à une saine réflexion, et qu'il y a souvent une différence entre ce qui, selon eux, devrait se dérouler dans leur classe et ce qu'ils et elles enseignent réellement.

Pour l'Allemagne, l'enseignement est une profession, voire une vocation, qui exige donc des enseignantes et enseignants une motivation intrinsèque.

L'Autriche estime que les enseignantes et enseignants chevronnés doivent être capables de s'adapter aux nouvelles méthodes sans perdre leur motivation. La classe centrée sur l'enseignante ou enseignant est désormais impensable.

Dans le contexte de la polarisation et de l'extrémisme croissants, les conversations ont également porté sur ce que peuvent faire les écoles pour mieux préparer leur personnel enseignant et leurs élèves à valoriser la pluralité, à évoluer dans un monde au sein duquel des gens de cultures diverses doivent collaborer, ainsi qu'à apprécier des idées, des perspectives et des valeurs différentes.

L'Allemagne, où plus de 300 000 réfugiés ont été accueillis, a rappelé l'importance de préparer le personnel enseignant à l'intégration des enfants arrivés dans ces conditions et des enfants ayant des besoins spéciaux.

Nombre de délégués ont évoqué la nécessité d'un changement culturel fondamental dans nos écoles et l'obligation de s'adapter à cette nouvelle réalité. M. Currie a souligné qu'une question clé sur laquelle tous doivent se pencher est qu'en raison de l'arrivée d'un nombre croissant de réfugiés dans nos pays, il faut veiller au bien-être des enfants et trouver un équilibre entre le soutien apporté au personnel enseignant et lui offrir une formation adéquate et l'acquisition des compétences nécessaires pour relever ces défis d'envergure.

Les États-Unis ont fait observer que le personnel enseignant doit constater et comprendre la diversité culturelle et les préjugés sexuels, et doit être capable d'aider des élèves de milieux culturels et sociaux différents. Le système doit, en conséquence, être prêt à recruter une main-d'œuvre diverse, correspondant à la pluralité des élèves.

Fait intéressant, Singapour a choisi de ne pas réduire les effectifs étudiants, mais d'aider plutôt le personnel enseignant en réduisant sa charge de travail pour lui permettre de bénéficier d'un nombre supplémentaire d'heures de mentorat, soit jusqu'à 100 heures par année par enseignant ou enseignante. Le tout s'inscrit dans une réforme du système en vertu de laquelle les enseignantes et enseignants sont invités à apprendre les uns des autres par l'observation, l'apprentissage entre pairs et la collaboration. Ce système permet aux écoles de fournir plus de formation au personnel enseignant sans perturber les horaires d'enseignement.

L'*Asia Society* (organisation de promotion des liens avec l'Asie) a décrit le système de perfectionnement professionnel et d'apprentissage entre pairs instauré dans le réseau scolaire de Shanghai : chaque enseignante ou enseignant a une ou un mentor et travaille pendant une heure chaque semaine au sein de groupes d'apprentissage. Le système, dirigé par les enseignantes et enseignants eux-mêmes, repose sur trois éléments fondamentaux : le principe de l'importance de la profession enseignante, la reconnaissance de l'importance de ses membres, et l'apprentissage professionnel. Les enseignantes et enseignants ont également beaucoup d'autonomie, ce qui les motive davantage et accroît leur confiance dans le système. En outre, le perfectionnement est prescrit par la loi. L'accent est donc mis d'abord sur le perfectionnement, puis sur la matière enseignée.

Enfin, la République tchèque a rappelé l'importance de tenir compte de l'expérience acquise par les enseignantes et enseignants, et d'envisager différentes méthodes pour le personnel enseignant du primaire et pour le personnel du secondaire et de confier aux plus chevronnés un rôle de mentor, en ajustant en conséquence les salaires et la taille des classes.

### **3.4. Réunions des délégations**

Au terme du sommet, les délégations ont été invitées à se réunir pour déterminer leurs engagements respectifs et les mesures concrètes en découlant.

Pour 2016-2017, la délégation du Canada a pris les engagements suivants :

### **1. Renforcer l'éducation des Autochtones au moyen de la formation préalable à l'emploi et du perfectionnement professionnel continu**

La formation du personnel enseignant et le perfectionnement professionnel continu doivent appuyer l'intégration des savoirs autochtones dans la classe. Pour respecter cet engagement, il faut affecter le financement et les ressources nécessaires à l'inclusion de l'histoire, des cultures et des perspectives des peuples des Premières Nations, des Métisses et Métis et des Inuites et Inuits dans les programmes d'études, la formation du personnel enseignant et le perfectionnement professionnel continu en éducation des Autochtones. Les programmes d'études, la formation et le perfectionnement professionnel doivent être mis au point en collaboration avec les enseignantes et enseignants et les aînées et aînés autochtones.

### **2. Préciser le rôle des éducatrices et éducateurs pour l'apprentissage et le développement de la petite enfance**

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants sont de plus en plus reconnus comme des facteurs essentiels du développement des enfants. Par conséquent, les éducatrices et éducateurs des programmes de la petite enfance devraient bénéficier de plus de ressources et de possibilités de perfectionnement professionnel afin de comprendre et de mettre en œuvre des approches qui favorisent l'apprentissage et le développement des jeunes enfants.

### **3. Mettre en place les conditions nécessaires qui favorisent le leadership du personnel enseignant au moyen d'un perfectionnement professionnel conçu et mené par le personnel enseignant**

Les enseignantes et enseignants sont des professionnels ayant la capacité de faire preuve de leadership dans les salles de classe, les écoles et les communautés. Pour répondre aux défis globaux en éducation tels que la diversité et la complexité croissantes dans nos classes, le personnel enseignant est chargé d'offrir des programmes efficaces et inclusifs. Pour aider le personnel enseignant à favoriser les compétences globales et à avoir une incidence positive sur l'apprentissage des élèves, il est essentiel d'encourager les activités de perfectionnement professionnel créatives, collaboratives et dirigées par le personnel enseignant.

Au cours des prochains mois, les membres de la délégation prépareront le suivi à donner aux engagements du SIPE 2016 et détermineront ensemble les trois engagements qui seront présentés en Écosse, hôte du SIPE 2017.

### **3.5. Séance de clôture**

Des messages clairs et fermes ont été formulés quant aux choix ardues que doivent faire les économies pour créer des milieux d'apprentissage efficaces, améliorer les conditions de travail et optimiser l'affectation des ressources.

Toute réforme des systèmes doit être fondée sur la collaboration et l'apprentissage entre pairs. En outre, l'autonomie du personnel enseignant est essentielle à l'élaboration d'un système efficace et motivant. Enfin, il faut laisser les enseignantes et enseignants adapter

leurs apprentissages collectifs ou individuels et choisir quelles compétences et valeurs ils souhaitent acquérir pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves; c'est une question de confiance et de reconnaissance de la profession.

Les déléguées et délégués ont convenu que la création de systèmes efficaces en phase avec les besoins des enseignantes et enseignants ainsi que des élèves, passe par un gouvernement prêt à procurer le soutien nécessaire, par la volonté de s'engager auprès des parties intéressées, par la capacité de s'engager totalement et de collaborer étroitement, et par une disposition à l'exploration et à l'expérimentation. Bref, les économies ont besoin d'une profession capable d'ouvrir la voie de l'amélioration, de l'innovation et du changement.

#### 4. Autres activités

##### 4.1. Cérémonie de signature de la déclaration de l'alliance entre la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

La KMK a proposé une alliance entre pays fédérés en matière d'éducation.

La déclaration d'alliance (Annexe I) a été officiellement signée le 2 mars 2016, en marge du SIPE 2016, par les personnes représentant la KMK, la CDIP et le CMEC, soit :

- Pour la KMK : M<sup>me</sup> Claudia Bogedan, sénatrice du land de Brême, portefeuille de l'enfance et l'éducation, et présidente de la KMK.
- Pour la CDIP : M. Christian Amsler, *Regierungspräsident* (ministre), CDIP de Schaffhouse.
- Pour le CMEC : M. Doug W. Currie, ministre de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture de l'Île-du-Prince-Édouard et président du CMEC.

Les ministres étaient accompagnés des directeurs de leur secrétariat respectif :

- M. Udo Michallik, secrétaire général, KMK
- M. Hans Ambühl, secrétaire général, CDIP
- M<sup>me</sup> Chantal C. Beaulieu, directrice générale, CMEC

L'alliance permettra aux trois entités :

- d'échanger l'information sur les enjeux importants liés à la gestion politique et administrative de l'éducation dans des systèmes fédéraux décentralisés ainsi que sur les réformes en cours des politiques de l'éducation et les procédures de mise en œuvre dans les domaines de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire;
- de coopérer dans le cadre de dossiers d'intérêt communs et, particulièrement, dans les processus visant à déterminer les positions à formuler aux divers forums multilatéraux relatifs à l'éducation (p. ex., OCDE, UNESCO, etc.);

Les ministres formant la KMK, la CDIP et le CMEC se réuniront périodiquement (par exemple à l'occasion des futurs SIPE) pour discuter de cette collaboration. Des entités similaires d'autres pays fédérés pourront se joindre à l'alliance, sous réserve du consentement de la KMK, de la CDIP et du CMEC. Il importe de rappeler que cette déclaration ne constitue nullement un traité international et qu'elle n'a pas force obligatoire.

Les trois organisations prévoient tenir une téléconférence en mai 2016 en vue de discuter d'un projet de plan comprenant des domaines communs de collaboration.

#### 4.2. Visites d'écoles

Le 2 mars, à la veille du SIPE, les membres de la délégation du Canada ont visité deux écoles : *Walter-Gropius-Schule* et *Brillat-Savarin-Schule* (une école de métiers qui comprend l'hôtel Regent Berlin).

- **Walter-Gropius-Schule** est un établissement pluriconfessionnel qui accueille les élèves de la 1<sup>re</sup> année à l'*Abitur* (nom donné à l'ensemble des examens que font les élèves à la fin du secondaire en Allemagne), en 12 ou 13<sup>e</sup> année. L'école innove depuis 2010 en offrant à chaque élève un enseignement individuel pour l'aider à renforcer ses compétences sociales afin de faciliter l'entrée à l'université ou dans un établissement de formation professionnelle et à améliorer ses chances de succès. Le programme d'études et les méthodes pédagogiques ont été refondus en conséquence. Entre autres innovations, l'école offre des services de garde gratuits pendant toute la journée au primaire, l'éducation différenciée en anglais, en allemand et en mathématiques en 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup> années (premier cycle du secondaire), et un cours de mathématiques bilingue pour les classes supérieures, jusqu'à l'*Abitur*.
- **Brillat-Savarin-Schule** est la plus grande école de l'industrie hôtelière en Allemagne. Elle compte 4821 élèves répartis en 193 classes et 153 enseignantes et enseignants, plus six autres affectés à la formation pratique, 18 élèves-enseignantes ou enseignants et 20 autres employés. L'école a une cantine qui sert également à la formation : les chefs stagiaires cuisinent quotidiennement des repas frais dans le cadre d'un projet pédagogique. L'établissement prépare les élèves et les stagiaires à une formation professionnelle de base ou avancée ou à un cours dans une école de métiers (secondaire), l'accent étant mis sur la formation professionnelle initiale. **L'hôtel Regent Berlin** qui y est affilié est un hôtel cinq étoiles, qui permet de former des gérants et gérantes d'hôtel et des chefs dans un établissement de luxe.

#### 4.3. Réunions bilatérales

Une réunion bilatérale a été organisée en marge du SIPE 2016 avec la délégation du Japon qui a permis de discuter de la participation à venir du CMEC à la réunion ministérielle du G7 sur l'éducation, du 13 au 15 mai 2016, à Kurashiki, au Japon, dont le thème sera les compétences globales, qui sont l'une des priorités clés du CMEC.

D'autres réunions bilatérales non officielles ont eu lieu à l'occasion des repas et du banquet des ministres, avec la Finlande, l'Allemagne et Singapour.

## 5. Suivi pour le CMEC

M. Currie fera part des principales discussions et des principaux résultats du sommet à la table du CMEC, pour que toutes les instances bénéficient de la participation du Canada à l'événement.

Dans les mois à venir, la délégation du Canada préparera la participation du Canada au SIPE 2017, qui se déroulera en Écosse. Il y aura pour ce faire des réunions en personne, des téléconférences et des consultations avec les provinces et les territoires (CMEC) ainsi qu'avec les membres de syndicats (FCE), afin de formuler une position commune pour le prochain sommet.

Le Secrétariat du CMEC continuera de fournir aux provinces et aux territoires de l'information sur les tendances émergentes en éducation discutées et présentées au cours de ces réunions.





## **Déclaration par la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sur la consolidation de la coopération en éducation dans des pays fédérés**

La République fédérale d'Allemagne (l'« Allemagne »), la Confédération suisse et le Canada ont chacun un système fédéral décentralisé dans lequel l'éducation relève, en Allemagne, des Länder, dans la Confédération suisse, des cantons et, au Canada, des provinces et (par une délégation de pouvoir) des territoires.

Dans ces pays, les ministres de l'Éducation ont mis en place des mécanismes d'échange et de consultation à l'échelle nationale. En Allemagne, cette responsabilité est assumée par la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK), dans la Confédération suisse, par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), et au Canada, par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].

La KMK, la CDIP et le CMEC ont des intérêts communs en éducation et, puisque leurs structures sont comparables, font face à des défis similaires lorsqu'ils doivent adopter sur les scènes nationale et internationale une position commune dans un dossier de l'éducation.

Par conséquent,

- *la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne,*
- *la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique*

et

- *le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)*

souhaitent exprimer par la présente déclaration leur désir de consolider entre eux la coopération dans le domaine de l'éducation. La KMK, la CDIP et le CMEC, sous réserve de l'approbation des ministres membres, déclarent leur volonté :

- d'échanger l'information sur les enjeux liés à la gestion politique et administrative de l'éducation dans des systèmes fédéraux décentralisés;
- de coopérer sur les enjeux d'intérêt commun, particulièrement sur les processus de détermination des positions à exposer aux divers forums multilatéraux sur l'éducation (p. ex., l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture);
- d'échanger l'information sur les réformes en cours des politiques de l'éducation et les procédures de mise en œuvre dans les domaines de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et postsecondaire.

La KMK, la CDIP et le CMEC déclarent leur ferme intention de respecter le partage des compétences internes de l'Allemagne, de la Confédération suisse et du Canada dans le cadre de leur coopération. Sous réserve du consentement de toutes les parties, les autres ministères, autorités et institutions responsables de l'éducation à l'échelle nationale pourraient participer à cette coopération, si la KMK, la CDIP ou le CMEC le recommandait, selon le pays d'origine du ministère, de l'autorité ou de l'institution concerné.

Sous réserve du consentement de toutes les parties, les organisations similaires d'autres pays fédérés pourraient adhérer à cette déclaration.

Cette déclaration ne constitue nullement un traité international et ne peut servir de base à aucun droit ni obligation en vertu du droit international.

Au nom de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne (KMK)



M<sup>me</sup> Claudia Bodegan  
Présidente

Au nom de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)



M. Christian Amstler, conseiller cantonal  
Ministre de l'Éducation du canton  
Schaffhausen

Au nom du Conseil des ministres de l'Éducation  
(Canada) [CMEC]



M. Doug W. Currie  
Président